

Postulat N° 351**Gouverner, c'est prévoir :****conclure un concordat intercantonal favorisant la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale**

Une pénurie de personnel médical se profile à l'horizon du moyen terme dans notre région, affectant autant le secteur privé (médecins généralistes et spécialistes confondus) que les médecins travaillant dans les structures hospitalières publiques. Les causes en sont multiples (offre locale insuffisante de formation en médecins, féminisation de la profession avec demande accrue de travail à temps partiel, assujettissement des médecins à la loi sur le travail, etc.).

Si la couverture médicale de la population est actuellement satisfaisante dans les deux principaux cantons lémaniques, grâce à la présence de deux hôpitaux universitaires, d'hôpitaux de district performants et à une forte densité médicale privée, la situation est plus critique dans les autres cantons romands. Les cantons de Neuchâtel et du Valais ont dû affronter ces dernières années des crises majeures, tant dans l'élaboration des projets d'hôpitaux multi-sites que dans le recrutement du personnel qualifié pour les faire fonctionner.

Les décennies à venir seront caractérisées par l'augmentation des besoins de santé d'une population vieillissante, par des problèmes de financement accrus avec une tendance à la baisse des subventions cantonales dans le domaine de la santé et surtout par cette pénurie annoncée de main-d'œuvre médicale.

Les hôpitaux suisses ne fonctionnent déjà que grâce à l'apport annuel d'environ 1800 médecins en provenance de l'étranger.

En 1995, les Conseils d'État vaudois et genevois avaient pris une décision d'importance en présentant un projet hospitalier commun aux deux cantons dans le domaine universitaire. Le RHUSO (Réseau Hospitalier Universitaire de Suisse Occidentale) était définie comme un ensemble hospitalier concentrant les activités médicales hautement spécialisées et offrant, de manière décentralisée, des soins de proximité et de qualité à l'ensemble de la population. Ce projet avait été officiellement approuvé par les Parlements des deux cantons en 1997.

Quelle structure politique pour un nouveau RHUSO ?

Même si les cantons sont les acteurs principaux des processus de planification hospitalière et qu'il n'y a actuellement pas de fortes pressions de la Confédération, les contraintes en matière de financement des soins et de besoins sanitaires de nos populations vont pousser de toute façon à une collaboration accrue entre les différents acteurs hospitaliers de Suisse occidentale. Actuellement, la collaboration entre les hôpitaux de cette région se fait pas à pas, par le biais de conventions passées par les exécutifs cantonaux et les directions des hôpitaux, sans que la population et les Parlements y soient pleinement associés.

La mise en œuvre d'une politique sanitaire commune pour la Suisse occidentale pourrait s'inspirer de l'exemple de la collaboration entre Genève et Vaud, qui s'est poursuivie par le biais de l'association du même nom. Dans un premier temps, cette association pourrait s'ouvrir à d'autres cantons. Mais une formulation plus politique doit être également trouvée ultérieurement pour être pleinement acceptée par les Parlements cantonaux et les populations concernées. Celle-ci pourrait être confiée à la Conférence



latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et être concrétisée par un concordat entre les cantons intéressés, en privilégiant un style souple de gouvernance, afin de coller au plus près aux réalités du terrain.

Les cantons pourraient conserver leurs spécificités cantonales en matière de statut du personnel et de politique salariale, mais profiter, avec la constitution de ce réseau, de prestations médicales de qualité dans les régions les plus périphériques de Suisse occidentale.

Ce réseau devrait être également ouvert aux hôpitaux universitaires de Bâle et Berne qui accueillent déjà une partie non négligeable des patients de Suisse romande.

Nous demandons par conséquent au Gouvernement de la République et Canton du Jura :

De dresser un bilan de la coopération hospitalière en Suisse occidentale et d'étudier conjointement avec les autres Conseils d'État concernés la possibilité d'établir un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale.

Delémont, le 29 octobre 2014

Au nom du : PLR Les libéraux radicaux Jura

L'auteur : Alain Bohlinger

